

Directeur de crèche H/F

Educateur territorial de jeunes enfants

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-611

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

PETITE ENFANCE

Domaine d'activité

Enfance et famille

Service concerné

PETITE ENFANCE

Catégorie du poste

A

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

- Piloter et assurer une gestion optimale de l'établissement
- Encadrer une équipe de professionnels compétents et impliqués
- Assurer la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants
- Soutenir la fonction parentale et développer des relations de confiance avec les familles
- Concevoir des projets pédagogiques

Ce que nous recherchons chez vous :

- Un diplôme conforme à la réglementation (éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice, infirmière, ou équivalent avec expérience en direction)
- Un sens des responsabilités
- Une capacité d'adaptation
- Une énergie communicative et des projets
- Une capacité à fédérer et à motiver votre équipe
- Un sens du service public

Ce que nous vous offrons :

- Un environnement de travail stimulant
- Un projet éducatif qui laisse place à la créativité
- Des équipes compétentes et engagées
- Des opportunités de formation et d'évolution professionnelle
- L'appui d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'une infirmière, de psychologues et psychomotricien

Votre profil

Formation

Formation

- Diplôme éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice, infirmière, ou équivalent

Expérience

- Expérience significative exigée sur un poste similaire

Savoir-faire

- Compétences managériales et de communication avérées

Savoir-être

- Organisée et savoir faire preuve d'anticipation
- Sens des responsabilités

- Capacité d'adaptation aux situations
- Sens des responsabilités
- Sens du travail en équipe et en partenariat
- Sens du service public

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail

Selon les établissements plusieurs cycles de travail sont proposés :

Temps de travail annualisé : congés une semaine à chaque période de vacances scolaires, 2 semaines à Noël et 6 semaines l'été

39h hebdomadaires : 25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année

Parcours professionnel évolutif par le biais d'accompagnement de formations

Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance

Remboursement des frais de transport à hauteur de 75%

Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)